

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 29 AOÛT 2023**



Affiché le 31 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf août à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués le 25 août 2023, se sont réunis à la salle municipale André VAUVERT, Rue de l'Eglise, sous la présidence de de M. Michel LEGRAND, Premier-Adjoint au Maire, suppléant M. Yves GAUQUELIN, Maire, empêché.

Etaient présents : M. Michel LEGRAND, Mme Jacqueline LEMARQUAND, M. Alain BRILLAND, M. Alain BALLAY, Mme Catherine FOULON, M. Patrice BOURDIN, Mme Yasmina MAUGER, M. Franck LIÉNART Mme Marlène PORTIER et Mme Lenaïc HALLUIN.

Absents et excusés : M. Yves GAUQUELIN, M. Denis PENVERN (pouvoir à M. Alain BRILLAND), Mme Valérie FERRANDI, M. Janick ACHARD et Mme Camille FERRANDI.

**ORDRE DU JOUR :**

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- Approbation du compte-rendu de la séance du 11 juillet 2023.

**1°) Délibération n° 2023-07-01 : Décision modificative budgétaire n°3 :**

- a) Inscription de crédits relatifs à l'augmentation du taux de taxe d'habitation
- b) Inscription de crédits relatifs à la perception des avoirs de l'association « Le Temps de Vivre » dissoute au 24/11/2022
- c) Inscription de crédits relatifs aux charges de personnel

**2°) Délibération n° 2023-07-02 : Proposition d'avenant au contrat d'assurance multirisques Commune AXA « Collectivité locale villes et villages »**

**3°) Délibération n° 2023-07-03 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association Comité des Fêtes « Basly'Mouv »**

**4°) Délibération n° 2023-07-04 : Travaux de voirie Route de Fontaine-Henry et Rue Talbot : Modification de l'emprise des travaux**

**Questions et informations diverses**

Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

Monsieur Alain BRILLAND, seul candidat, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité (dix voix pour).

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 juillet 2023 :

Le compte-rendu du Conseil municipal du 11 juillet 2023 est approuvé par l'ensemble des présents (dix voix pour). Monsieur BALLAY souhaite poser une question au sujet du terrain de sports (voir questions et informations diverses infra.)

*Arrivée de Madame PORTIER (20 :05)*

**1°) Délibération n° 2023-07-01 : Décision modificative budgétaire n°3 :**

- a) Inscription de crédits relatifs à l'augmentation du taux de taxe d'habitation

**b) Inscription de crédits relatifs à la perception des avoirs de l'association « Le Temps de Vivre » dissoute au 24/11/2022**

**c) Inscription de crédits relatifs aux charges de personnel**

Monsieur le Premier-Adjoint expose au Conseil municipal que des crédits n'ayant pas été votés lors du vote du budget primitif doivent être ouverts avec l'accord du Conseil Municipal.

Il s'agit, d'une part, d'une dépense en section de fonctionnement tenant à un prélèvement sur les recettes fiscales communales, du fait de l'augmentation du taux de la taxe d'habitation en 2018, d'un montant de 1 235,00 € :

a) Section de fonctionnement (dépenses)

Chapitre 73 : Impôts et Taxes

Montant prévu au budget primitif : 1 400,00 €

(article 7391178 : Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes + 1 300,00 €)

Montant après décision modificative n° 3 : 2 700,00 €.

D'autre part, une recette exceptionnelle est à inscrire au budget suite à la décision de l'association « Le Temps de Vivre » de mettre un terme à ses activités et, dans le cadre de sa dissolution, de reverser ses avoirs en souhaitant qu'ils soient utilisés « en faveur des habitants de la Commune en difficulté » pour un montant de 2 607,00 € :

b) Section de fonctionnement (recettes)

Chapitre 77 : Produits exceptionnels (chapitre globalisé 014 Atténuations de produits)

Montant prévu au budget primitif : 100,00 €

(article 7713 : Libéralités reçues : + 2 700,00 €)

Montant après décision modificative n° 3 : 2 800,00 €.

Enfin, suite à la délibération du 6 avril 2023 créant un emploi d'Adjoint technique à temps complet au 4 septembre 2023 et à la demande de mise à la retraite de l'agent occupant le poste d'Adjoint technique territorial de seconde classe au 1<sup>er</sup> novembre 2023, les modifications suivantes sont à apporter :

c) Section de fonctionnement (dépenses)

Chapitre 64 : Personnel titulaire (chapitre globalisé 012 : Charges de personnel)

Montant prévu au budget primitif : 192 000,00 €

(article 6453 : Cotisations de retraite : + 1 400,00 €)

Montant après décision modificative n° 3 : 193 400,00 €

La décision modificative budgétaire n° 3 s'équilibre ainsi de la façon suivante :

Section de fonctionnement (dépenses) : + 2 700,00 €

article 7391178 : Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes + 1 300,00 €

article 6453 : Cotisations de retraite :

+ 1 400,00 €

Section de fonctionnement (recettes) : + 2 700,00 €

article 7713 : Libéralités reçues :

+ 2 700,00 €

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, par onze votes favorables,**

**VALIDE les nouvelles dépenses et la nouvelle recette à inscrire sur les lignes de débit et crédit correspondantes visées ci-dessus ;**

**APPROUVE la décision modificative budgétaire n°3.**

**2°) Délibération n° 2023-07-02 : Proposition d'avenant au contrat d'assurance multirisques Commune AXA « Collectivité locale villes et villages ».**

Monsieur le Premier-Adjoint présente au Conseil municipal une proposition des assurances AXA de Creully-sur-Seulles, assureur de la Commune. Pour le contrat d'assurance multirisques, Monsieur LERABLE propose un avenant tenant à la sinistralité (rapport entre le nombre de sinistres déclarés et les cotisations versées)

De ce fait, Monsieur LERABLE propose à la Commune de ramener la cotisation annuelle du contrat d'assurance multirisques Commune AXA « Collectivité locale villes et villages » à 3 536,50 EUR annuels.

La Commune a versé une cotisation de 5 382,49 EUR au titre de l'année 2023, l'acceptation de cet avenant au 1<sup>er</sup> septembre 2023 prévoit le remboursement de 617,03 EUR.

La cotisation initiale de ce contrat, souscrit le 07 novembre 2017, était de 4 176,40 EUR pour l'année 2018.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, par onze votes favorables,**

**DÉCIDE de souscrire à l'avenant du contrat d'assurance multirisques Commune AXA « Collectivité locale villes et villages » ;**

**DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou à son Premier-Adjoint pour signer cet avenant et toute pièce relative à son exécution.**

**3°) Délibération n° 2023-07-03 : Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Comité des Fêtes Basly'Mouv » :**

Après avoir autorisé Madame PORTIER à se retirer des débats et du vote objet de la délibération et avant de présenter la demande de subvention de l'association « Comité des Fêtes Basly'Mouv » pour l'année 2023, Monsieur le Premier-Adjoint laisse le Conseil municipal s'informer de la nouvelle composition du bureau de cette association : Présidente, Mme Isabelle RENOUARD ; Trésorière, Mme Marlène PORTIER ; Secrétaire, Mme Karine MOUTIER.

Le « Comité des Fêtes Basly'Mouv » demande une subvention de fonctionnement de six cents euros, équivalente au montant demandé et alloué à cette association en 2022.

Monsieur le Premier-Adjoint rappelle que le Conseil municipal a décidé de payer l'intégralité du feu d'artifices (342,00 €) proposé à l'occasion du « Téléthron » de novembre 2022, organisé par Basly'Mouv.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, par dix votes favorables,**

**Souhaitant rappeler que le montant de la subvention demeure évolutif et que des subventions exceptionnelles ou le paiement direct de dépenses ponctuelles seront pris en compte en fonction de l'organisation des activités ou de nouvelles manifestations,**

**DÉCIDE d'attribuer une subvention de six cents euros au « Comité des Fêtes Basly'Mouv » pour l'année 2023.**

**4°) Délibération n° 2023-07-04 : Travaux de voirie Route de Fontaine-Henry et Rue Talbot : Modification de l'emprise des travaux**

Monsieur le Premier-Adjoint rappelle la délibération du 11 juillet 2023 par laquelle le Conseil municipal a décidé de retenir l'entreprise MARTRAGNY TP pour la réfection de l'enrobé de la Route de Fontaine-Henry du carrefour avec la Route de Thaon au carrefour avec la Rue de l'Eglise, et d'une partie de l'enrobé de la Rue Talbot allant du carrefour avec la Rue du Bac du Port au carrefour avec la Route de Douvres.

Monsieur le Premier-Adjoint explique que la surface d'enrobé à reprendre Rue Talbot est modifiée : cent quarante-deux mètres carrés supplémentaires vont faire l'objet d'une réfection et les regards sur les réseaux mis à niveau.

Ainsi, le montant total du devis validé le 11 juillet passe de 25 543,70 € HT à 29 533,90 € HT, soit 35 440,68 € TTC (trente-cinq mille quatre cent quarante euros et soixante-huit centimes).

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, par onze votes favorables,**

**VALIDE la modification du devis de MARTRAGNY Travaux Publics pour les travaux de réfection de voirie Route de Fontaine-Henry et Rue Talbot pour un prix définitif de 35 440,68 € TTC (trente-cinq mille quatre cent quarante euros et soixante-huit centimes) / 29 533,90 € HT ;**

**DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou à son Premier-Adjoint pour signer le devis modifié et toute pièce relative à son exécution.**

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- Terrain de sports (intervention de Monsieur BALLAY du début de séance) :  
Monsieur BALLAY souhaite faire remarquer que le terrain de basket est utilisé après 22 heures, sans savoir si les personnes pratiquant cette activité sont des habitants de Basly. Le Conseil municipal s'accorde sur un affichage rappelant les horaires et les conditions (de neuf heures à vingt-et-une heures sans éclairage spécifique) respectés par les abonnés du terrain de tennis.
- Bibliothèque :  
Monsieur BRILLAND informe le Conseil municipal de la demande de ses bénévoles d'améliorer la signalisation de la bibliothèque en apposant un panneau sur le mur d'enceinte de la mairie, à côté des « vitrines municipales » et un second sur le bâtiment indiquant l'entrée de la bibliothèque.  
Le Conseil municipal répond favorablement et charge Monsieur BRILLAND de faire réaliser ces panneaux.
- Journées du Patrimoine :  
Monsieur BRILLAND :
  - propose au Conseil municipal de faire imprimer le document de présentation du cimetière protestant sur un panneau extérieur.
  - demande aux conseillères et conseillers souhaitant accueillir les visiteurs le samedi 16 et dimanche 17 septembre à faire part de leurs disponibilités.
- Demandes de subventions pour le terrain de football à cinq :  
Monsieur BRILLAND informe le Conseil municipal que suite aux demandes de subventions autorisées lors de la séance de Conseil municipal du 6 avril 2023, une fin de non-recevoir lui a été signifiée par mél, aux motifs d'épuisement des crédits disponibles.  
Néanmoins, après avoir honoré la demande de modification du dossier de subventions (dimensions du terrain, hauteur du gazon synthétique et éclairage), Monsieur BRILLAND a reçu un nouveau mél de complétude du dossier.
- Conseil municipal des jeunes :  
Madame LEMARQUAND souhaite connaître le sentiment de ses collègues sur la pertinence de la proposition de réunir des jeunes de Basly en assemblée.  
Le Conseil municipal s'accorde sur la nécessité de proposer un projet structuré garantissant la pérennité de ce partenariat.

- Statue de Georges SAINT du lotissement des Mutrelles :  
Monsieur LIENART, appréciant la mise en valeur de l'enceinte de l'ancien cimetière protestant, propose de faire rénover le mur séparant l'espace vert du lotissement et le Chemin des Parets afin de mettre en valeur ces patrimoines de la Commune.  
Le Conseil municipal valide cette initiative.  
Monsieur LIENART déplore avoir constaté la disparition d'une plaque de rue du Chemin des Parets.
- Spectacle de Noël :  
Monsieur BRILLAND, expliquant avoir pris contact avec des troupes organisant des représentations, propose que l'arbre de Noël se tienne le samedi 16 et à défaut, le samedi 9 décembre prochains.

***Monsieur LEGRAND propose au Conseil Municipal d'organiser la prochaine séance le mardi 10 octobre 2023 à 20 heures,***

***La séance est levée à 21 heures 15 minutes.***